

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments à usage principal d'habitation existants proposés à la vente en France Métropolitaine pour lesquels les quantités d'énergie sont évaluées sur la base de consommations estimées (consommation conventionnelle – logement 6.1).

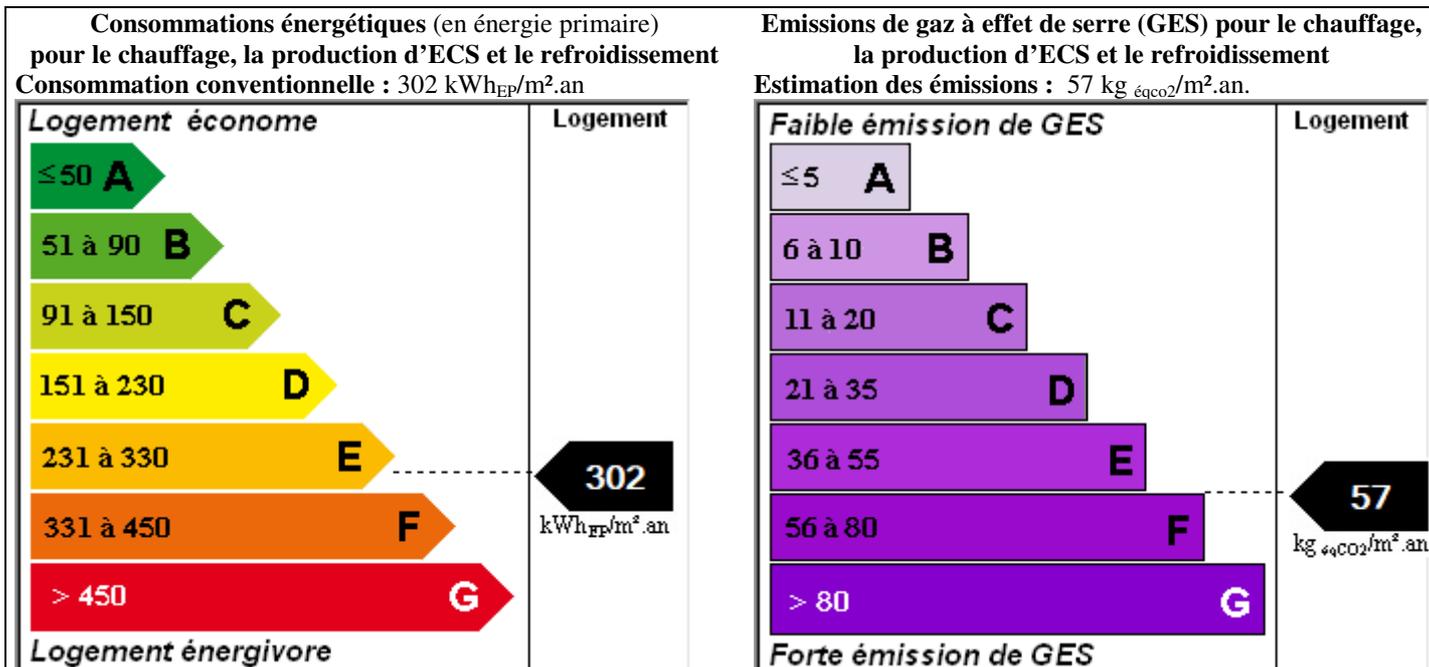
N° de dossier : 19-07-05-01B N° ADEME (partiel ou/et complet) : 1924V1002200F Valable jusqu'au : 04/07/2029 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : De 1975 à 1977 Surface habitable (m²) : 115	Date : 05/07/2019 Nom du diagnostiqueur : B DEGUILHEM N° de certification : CPDI4851 Délivré par : ICERT Signature : 
--	---

Désignation du bien : Adresse : 18 Rue Marcel MICHEL 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU Etage : Rez de jardin Bâtiment :
Désignation du propriétaire (Désignation du propriétaire des installations communes, s'il y a lieu) : Nom : Succession TREILLE Adresse : 18 Rue Marcel MICHEL 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU Désignation du propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE (V. 2012), estimées au logement, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2015.

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	(€TTC abonnements compris)
Chauffage	27549 (Gaz)	27549 (Gaz)	1612
Eau chaude sanitaire	2772 (Electricité)	7152 (Electricité)	399
Refroidissement			0
Consommations d'énergie pour les usages recensés	/	34701	2331



Descriptif sommaire du logement et de ses équipements

(voir descriptif plus complet dans la « fiche technique » ci-après)

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs :	Système de chauffage :	Système de production d'ECS :
Murs en pierre de taille moellons - Ep: 40 - Isolé: Non isolé Murs en pierre de taille moellons - Ep: 40 - Isolé: Non isolé	1 - Installation de chauffage sans solaire - Type: Chaudière gaz classique - Energie: Gaz	Production électrique classique à accumulation vertical
Toiture :	Emetteurs :	Système de ventilation :
Plafond avec ou sans remplissage - Isolé: ITE	Autres équipements	Ventilation par ouverture des fenêtres
Menuiseries :	Système de refroidissement :	
Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple Fenêtres battantes - Menuiserie bois ou bois métal Simple vitrage Fenêtres battantes - Menuiserie bois ou bois métal Simple vitrage Fenêtres battantes - Menuiserie bois ou bois métal Simple vitrage Fenêtres battantes - Menuiserie bois ou bois métal Simple vitrage		
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :	
Dalle béton - Isolé: Non	Non	
Energies renouvelables :	Quantité d'énergie d'origine	0 kWh _{EP} /m ² .an
Type d'équipements présents utilisant énergies renouvelable :		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue

éventuellement d'installation solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date... » indique la date de l'arrêt en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat de 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 ou 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes,
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes),
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition,...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédits d'impôts,...). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'Investissement €	Economies ★	Rapidité du retour sur investissement ☀	Crédit d'impôts % (voir aussi votre centre des impôts local et/ou www.impots.gouv.fr)
Remplacement ou renforcement de l'isolation du plancher des combles perdus par ajout d'isolant afin d'obtenir une résistance thermique $R >$ ou $=$ à $7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.	303	€€€	*****	***	30 % des dépenses TTC (subventions déduites) jusqu'au 31/12/2019 pour les travaux d'isolation des parois opaques, avec un plafond par m^2 de 150 € TTC en cas de parois isolées par l'extérieur et de 100 € TTC en cas de parois isolées par l'intérieur (matériel et pose). Le montant des dépenses est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge.
Remplacement des menuiseries simple vitrage existantes par des menuiseries avec double vitrage.	292	€€€	*****	**	15 % des dépenses TTC, uniquement pour le remplacement de fenêtres simple vitrage, jusqu'au 30/06/2019 ou jusque fin 2019 en cas d'acceptation d'un devis et versement d'un acompte avant le 30 juin 2019. Caractéristiques requises : $U_w <$ ou $= 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w >$ ou $= 0,3$ pour les fenêtres, $U_w <$ ou $= 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w >$ ou $= 0,36$ pour les portes fenêtres et $U_w <$ ou $= 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $S_w <$ ou $= 0,36$ pour les fenêtres de toit. Montant des dépenses plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge.
Isolation de la sous-face du plancher bas, sur sous-sol, vide sanitaire ou passage couvert, avec un isolant de résistance thermique $R >$ ou $= 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ - si la hauteur sous plafond est suffisante.	0	€€€	*****	*	30 % des dépenses TTC (subventions déduites) jusqu'au 31/12/2019 pour les travaux d'isolation des parois opaques, avec un plafond par m^2 de 150 € TTC en cas de parois isolées par l'extérieur et de 100 € TTC en cas de parois isolées par l'intérieur (matériel et pose) (Planchers bas sur sous-sol - sur vide sanitaire ou sur passage ouvert $R = 3 \text{ m}^2 \text{ K/W}$). Le montant des dépenses est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge.
Envisager une isolation des murs par l'intérieur.	173	€€€€	*****	*	30 % des dépenses TTC (subventions déduites) jusqu'au 31/12/2019 pour les travaux d'isolation des parois opaques, avec un plafond par m^2 de 150 € TTC en cas de parois isolées par l'extérieur et de 100 € TTC en cas de parois isolées par l'intérieur (matériel et pose) (Murs en façade ou en pignon $R = 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$). Le montant des dépenses est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge.

Légende	Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
	★ : moins de 100 € TTC/an ★★ : de 100 € à 200 € TTC/an ★★★ : de 200 à 300 € TTC/an ★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 € à 1000 € TTC €€€ : de 1000 € à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	●●●● : moins de 5 ans ●●● : de 5 à 10 ans ●● : de 10 à 15 ans ● : plus de 15 ans

Commentaires :

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! voir www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Parc des Affaires Espaces Performance Bat K 35760 SAINT GREGOIRE

Diagnostic de performance énergétique Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.
En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Données d'entrée et valeurs renseignées	
Département : DORDOGNE Altitude (m) : 150 Type de bâtiment : Habitation (maisons individuelles) Année de construction : De 1975 à 1977 Surface habitable (m²) : 115 Hauteur moyenne sous plafond (m) : 2.50	Nombre de logements du bâtiment (le cas échéant) : 1 Puissance électrique souscrite (le cas échéant) : Surface des capteurs photovoltaïques (m²) (le cas échéant) : Production d'électricité par une micro-éolienne (le cas échéant) : Ville réseau de chaleur (le cas échéant) : Nom du réseau : Nombre de niveaux : Rez de jardin

Locaux non chauffés									
Nom	Type	Surface sol	Surface mur	Surface plafond	Surface totale	Local isolé	Surf. /local chauffé	Local chauffé isolé	
Local 1	Garage	38	70	38	146	Non	56	Non	

Planchers bas										
Surface (m²)	Type	Isolé	Epaisseur isol. (cm)	Année des travaux d'isol.	Périmètre plancher (m)	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
92	Dalle béton				35	Non	Non	Plancher sur terre-plein		

Planchers haut										
Surface (m²)	Type	Type toiture	Isolé	Epaisseur isol. (cm)	Année travaux d'isol.	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
92	Plafond avec ou sans remplissage	Combles perdus	Oui	24		ITE	Non	Paroi extérieure		

Murs										
Surface (m²)	Type	Epaisseur (cm)	Isolé	Eaisseur. Isol. (cm)	Année Travaux d'isolation	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé
135.00	Murs en pierre de taille moellons	40	Non			Non isolé	Oui	Paroi extérieure		
17.50	Murs en pierre de taille moellons	40	Non			Non isolé	Oui	Local 1	56	Non

Portes										
Surface (m²)	Type de porte	Largeur dormant	Localisation menuiserie	Retour isolant	Mur affilié	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé		
10	Porte en bois avec 30-60% de vitrage simple	5	Au nu intérieur	Sans retour	Mur 1 - Murs en pierre de taille moellons	Paroi extérieure				

Fenêtres												
Surf. (m²)	Menuiserie	Larg. dormant	Local. Menuiserie	Retour isolant	Type paroi	Etanch. (joint)	Type vitrage	Angle	Ep. Lame	Remplissage	Fermetures	Orient.
6	Menuiserie bois ou bois métal	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Sans	Simple vitrage	Vertical			Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	Sud
3	Menuiserie bois ou bois métal	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Sans	Simple vitrage	Vertical			Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	Ouest
1	Menuiserie bois ou bois métal	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Sans	Simple vitrage	Vertical			Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	Nord
1.5	Menuiserie bois ou bois métal	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Sans	Simple vitrage	Vertical			Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)	Est

Fenêtres (suite)										
Masques proches	Avancée	Rapport Balcon/Baie	Obstacle d'environnement	Hauteur angle (°)	Mur affilié	Simple/Doublé	Locaux non chauffés/mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé	
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en pierre de taille moellons	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en pierre de taille moellons	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en pierre de taille moellons	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en pierre de taille moellons	Simple	Paroi extérieure			

Ponts thermiques		
N° de mur	Autre partie	Longueur PT (m)

Renouvellement d'air				
Renouvellement d'air par	Fenêtres sans joint et cheminée sans trappe	Fenêtres sans joint ou cheminée sans trappe	Autres cas	% fenêtre avec joint
Ventilation par ouverture des fenêtres			X	0

Facteur d'intermittence			
Equipement d'intermittence	Chauffage	Régulation pièce par pièce	Système
Central sans minimum de température	Central individuel	Sans	Radiateurs

Chauffages									
Surface (m²)	Type générateur	Energie	Température	Année	Chaudière bois	Puissance	Puissance	Régulation	Régulation

						nominale (Kw)	veilleuse		d'installation
115	Chaudière gaz classique	Gaz	Moyenne/Radiateur à chaleur douce entre 1981 et 2000	2000		24	0.15	Oui	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique

Chauffages (suite)									
Type d'émetteur	Type de distribution	Volume hab.	Nbre radiateur gaz						
Autres équipements	Réseau aéraulique non isolé	Non							

Ecs									
Type de production	Type d'installation	Localisation	Volume du ballon (en litre)	Energie	Fonctionnement	Type de chaudière	Ancienneté	Puissance nominale	Classe bois
Production électrique classique à accumulation vertical	Individuelle	En volume habitable et pièces alimentées non contiguës	150	Electrique				1.498	

Ecs (suite)									
Solaire	Ancienneté					Air			
Aucun									

Climatisations - Refroidissements									
% de surface climatisée		Ou surface en (m²)			Etage en immeuble			Type de climatisation	

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr